

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

MASTER

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'avis conforme du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 2009 relatif à l'habilitation de l'Université d'Aix-Marseille à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté ministériel du 18 juin 2009 relatif à l'habilitation de l'Université de Toulon à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. MATHIEU ANDRO, né le 6 juillet 1978 à L'ISLE ADAM (095), en vue de son inscription au master ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ**, à finalité PROFESSIONNELLE, Mention **SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES SYSTÈMES**, spécialité **VEILLE TECHNOLOGIQUE ET INNOVATION**
mention assez bien

est délivré à **M. MATHIEU ANDRO**
au titre de l'année universitaire 2010-2011
et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 juin 2012

Le titulaire



N° UAM 9556211
/2012201021947

Le Président




Yvon BERLAND

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités




Bernard DUBREUIL